

MAIRIE DE CREYSSE Département du Lot

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL

26 janvier 2023

<u>Présents</u>: Mesdames Gabrielle Andries-Roussel, Martine Bournet, Françoise Lavaud Messieurs Jean-Pierre Bault, Pierre Circal, Guy Floirac, Francis Follet, Denis Gaillet

<u>Excusé</u>: Madame Catherine Toutin (procuration donnée à Monsieur Guy Floirac) Monsieur Laurent Wirth (procuration donnée à Monsieur Denis Gaillet)

Secrétaire de séance : Madame Martine Bournet

Ordre du jour :

- → Désignation d'un secrétaire de séance
- → Validation du précédent procès-verbal
- → Délibération : création de la société publique locale Cauvaldex
- → Association le Chant des Chênes : demande autorisation manifestation
- → Adhésion au CNAS : comité national d'actions sociales
- → Avancement projet bar associatif
- → Présentation et travail zonage PLUI-H
- **→** Divers

Début de séance : 18h15, salle Conseil Municipal

→ VALIDATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 a été arrêté à l'unanimité et sans modifications.

→ DELIBERATION : CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CAUVALDEX

Cauvaldor Expansion va passer du statut d'association à celui de Société Publique Locale et de ce fait, change de nom pour Cauvaldex.

Après présentation du projet de modification des statuts par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit se positionner sur les points suivants :

- ✓ la création de la SPL Cauvaldex,
- ✓ la validation de ses statuts constitutifs,
- ✓ la participation de la commune de Creysse au capital de la société publique locale à hauteur de 150€.

Les points sus-cités ont été approuvés à la majorité, avec 8 voix pour et 2 abstentions, par les membres présents et représentés du Conseil Municipal.

→ ASSOCIATION LE CHANT DES CHÊNES : DEMANDE AUTORISATION MANIFESTATION

L'association « Le Chant des Chênes » sollicite la municipalité dans le cadre de la reconduction de leur événement musical estival sur le terrain communal.

Après échange, la demande de reconduction s'avère mitigée suite aux débordements survenus après le concert qui en lui-même a été très bien encadré. Le sujet étant délicat, Monsieur le Maire ne souhaite pas prendre position au nom de Madame Catherine Toutin dont il a procuration.

Madame Gabrielle Andries-Roussel demande si une rencontre a eu lieu avec les membres de l'association dans le but d'échanger sur les « points négatifs » à améliorer.

Après débat, 4 voix pour et 5 voix contre, la majorité du Conseil Municipal émet un avis défavorable pour la reconduction de cet événement musical sur le terrain communal.

→ ADHESION AU CNAS : COMITE NATIONAL D'ACTIONS SOCIALES

Depuis 2007, la mise en place d'une action sociale à destination des agents est obligatoire dans la fonction publique. Afin d'avoir accès aux différents avantages, il faut adhérer à hauteur d'une cotisation annuelle de 208€/agent. Avant de s'engager dans cette démarche, les membres présents souhaitent savoir si tous les agents sont intéressés par les services proposés.

Le Conseil Municipal valide l'adhésion à cette action sociale, sous réserve de l'intérêt des agents, à l'unanimité.

→ PRESENTATION ET TRAVAIL ZONAGE PLUI-H

La municipalité doit faire un retour au service urbanisme de Cauvaldor au sujet de la proposition de cartographie PLUi-H (nouveaux zonages). Les zones constructibles ont diminué et certaines zones ont été modifiées. Après échange entre les membres présents, le Conseil Municipal prend note de plusieurs retours à faire.

→ AVANCEMENT PROJET BAR ASSOCIATIF

Monsieur Denis Gaillet présente l'état d'avancement du projet « bar associatif » :

- ✓ quelques personnes souhaitent s'impliquer activement
- ✓ de nombreux autres bénévoles souhaitent s'impliquer de façon plus ponctuelle
- ✓ les statuts ont été rédigés et sont prêts
- ✓ l'association doit être créée et les membres du bureau désignés
- ✓ quelques travaux de rénovation et de mise en conformité doivent être envisagés
- ✓ un membre de l'association doit obtenir le permis d'exploitation de la Licence IV
- ✓ renseignements pour savoir si une visite de la Préfecture est obligatoire en termes de sécurité et d'hygiène

→ DIVERS

Inauguration : coupler l'inauguration du Moulin - Bac - Scénographie à celle des plaques commémoratives. La logistique est à mener avec Cauvaldor.

Travaux : réfection de voirie à Peyrazet sur 850 mètres estimés à 9 000€.

La famille Grannec a rencontré un souci concernant leur facture d'eau suite à une erreur d'une tiers personne (robinet laissé ouvert) : concernant l'assainissement, la commune émettra la facture sur la moyenne des 3 dernières années.

Levée de séance : 20h30

La secrétaire de séance, Martine Bournet.